

Séance du Conseil de Ville du 25 septembre 2023
Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion

5.07/23

« Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal »

Auteure	Mme Sandra Hauser, Le Centre		
But visé	• Le règlement communal est modifié		
Préavis	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>Le Conseil communal préavise favorablement la motion pour les raisons suivantes :</p> <p>La mise en conformité avec le droit cantonal du règlement communal concernant l'ouverture des magasins, qui date de 1993, fait partie intégrante du projet Recueil systématique communal.</p> <p>Une refonte totale du recueil systématique communal a été entamée, dont l'aboutissement est fixé au premier trimestre 2024. À cet effet, le logiciel Lexwork, utilisé par de nombreuses communes suisses, a été choisi pour permettre de faciliter et professionnaliser la rédaction des actes législatifs.</p> <p>Cet outil permet également de simplifier la recherche des textes par le public. Son interface ressemble à celle du recueil systématique fédéral ; elle permettra une meilleure visibilité de la législation communale en vigueur, mais également des modifications intervenues et des actes abrogés.</p> <p>Un tri important des actes législatifs communaux est en cours, de nombreux actes aujourd'hui obsolètes étant encore en vigueur. Ce travail permet de faire un état de situation global de la législation communale et d'établir un tableau de suivi actualisé.</p> <p>Au vu de ce qui précède, l'actualisation du règlement en question sera bien évidemment effectuée.</p>		